

sait d'autant plus sûre et d'autant plus solide qu'elle avait coûté plus d'efforts et de soins ; mais le fleuve n'était pas encore dompté. En 1561, on fut obligé de refaire un arc du côté de la ville « plus ault qu'il n'estoit d'ung pied et demy, selon le pourtraict faict par M^e Olivier Rolan. » (Il signait Olyvyer Raulant.) Dix ans plus tard, au mois de juillet 1571, les grosses eaux emportèrent de nouveau deux arches et menacèrent d'entraîner tout le pont (1). Les conseillers, à raison de l'embaras financier de la ville, supplièrent le roi de les autoriser à prélever 10 deniers tournois par quintal sur le sel provenant des salines de Peccaiz, de la Vernette et de Notre-Dame-de-la-Mer (2). Charles IX ne voulut pas consentir à cet impôt, mais leur fit remettre, par lettres du 18 septembre 1571, une somme de 20,000 livres, et leur permit d'emprunter pareille autre somme « pour icelle employer et convertir aux fraiz de la réparation et réédification du dit pont. » Ce n'est qu'en 1581, qu'on put remédier à ce désastre (3)

Je devrais clore ici ici l'exposé des accidents que le

(1) Ibid., BB., 102.

(2) « Au Roy notre sire... Supplient humblement les conseillers, bourgeois, manans et habitants de votre ville de Lyon, que comme au moys de juillet dernier passé deux des harez de pierre du pont du Rosne de votre dite ville soient chez et démoliz et grand partie des autres en semblable dangier... et soit besoing reparer par fons lad. démolition et obvier au dangier de la reste... il vous plaise... accourder et octroyer à iceulx supplians... l'aide que s'ensuyt, c'est assavoir sur chacun quintal de sel prins et à prendre és sallins de Peccaiz, La Vernette et Notre-Dame-de-la-Mer, dix deniers tournois. etc. » (Ibid., série DD.)

(3) Arch. municipales, BB., 106, f° 35.